

Mentions légales

Maypop

Rue du Vieux Pont 19
CH – 1893 Muraz

Contact

Tél.: +41 79 373 37 17
E-mail: m.lambert@maypop.ch

Registre du commerce: CHE-483.515.893
Siège social: 1893 Muraz

Propriété intellectuelle et autres droits

Maypop est propriétaire et exploitante de ce portail. L'ensemble des marques, noms, titres, logos, images, graphismes, textes et autres éléments y figurant sont la propriété d'une personne juridique faisant partie de Maypop, ou de l'un de ses partenaires contractuels. Aucun droit (droit d'utilisation, de propriété intellectuelle, etc.) ne découle de la consultation, du téléchargement ou de la copie de pages du site. La reproduction totale ou partielle, la transmission (électronique ou par d'autres moyens), la modification, l'utilisation du portail, ou l'ajout de liens sur ou vers ce dernier à des fins publiques ou commerciales sont interdits sans autorisation écrite préalable.

Conditions Générales

Le client faisant appel aux services de Maypop, marketing, communication et événementiel représentée par Madame Magaly Lambert reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente développées ci-dessous. Pour ce faire, le client apposera pour acceptation de la commande, la date et sa signature au bas de l'offre soumise.

Propriété intellectuelle et propriété des travaux réalisés

Les œuvres créées par Maypop sont soumises aux dispositions légales sur le droit d'auteur en particulier la Loi fédérale concernant le droit d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques du 7.12.1922. Toute création au sens de la LDA du 9 octobre 1992, est la propriété exclusive de Maypop qui est titulaire de tous les droits d'auteur y relatifs. A défaut de convention écrite contraire, tous les fichiers source réalisés par Maypop restent la propriété de Maypop. Tout droit gratuit de reproduction ultérieure, ainsi que de modification partielle ou totale de l'œuvre sont exclus. Ainsi, sont protégés par les droits d'auteur (à défaut de convention écrite contraire) :

- cahier des charges;
- idées, concepts, esquisses, maquettes;
- fichiers de travail, fichiers sources;
- contenu en général (textes, images, structure, ergonomie, etc.);
- fichiers scannés, photocopiés, numérisés, textes rédigés, photographies réalisées par Maypop.

Tarifs et prestations de service

Les prix stipulés sur l'offre sont valables un mois à partir de la date d'émission de celle-ci. Les prix restent fermes et irrévocables si la commande intervient durant ce délai. La TVA n'est pas appliquée. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis. Conséquence, toutes prestations non-énoncées ne seront pas comprises, ne pourront pas faire l'objet d'une réclamation et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

L'échéance du contrat est celle de la date de livraison prévue ou celle mentionnée dans les annexes ou offre, à défaut, celle où la prestation est réputée rendue.

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de Maypop et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des

photographies ou illustrations issues de banques d'images. La rédaction des textes ne fait également pas partie des prestations de Maypop, sauf demande explicite.

Sous-traitance

Maypop a en tout temps le droit de confier à des sous-traitants l'exécution totale ou partielle des prestations mandatées. Maypop demeure toutefois responsable dans un tel cas de la bonne exécution des prestations.

Tarif horaire

Celui-ci varie entre 100.– et 120.– en fonction de la complexité du mandat et des exigences du client.

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement de la facture est due au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci. Un intérêt de 5% sera facturé en sus pour chaque rappel de paiement envoyé. Les rappels sont payables à 10 jours.

L'offre signée par le client vaut pour acceptation de celle-ci et des conditions générales et fait office de bon de commande. Celle-ci est envoyée par mail. Exclusivement et seulement une fois le bon de commande signé et envoyé, le travail pourra débuter.

30%, du montant de l'offre acceptée, sera facturé en cas d'annulation de la commande avant la soumission du concept et/ou de l'analyse et/ou de la première épreuve et 70% après celle-ci. Ce même pourcentage sera demandé passé le délai de 30 jours de mise en attente du mandat. Les éventuels frais engagés ainsi que les avances consenties, tels qu'achats d'image, de papier ou d'outil de fabrication par des sous-traitants, etc, seront facturés en sus.

Garanties de paiement

A tout moment, Maypop est en droit de demander au client des acomptes et/ou des garanties liés au paiement du prix, quand bien même de tels acomptes et/ou garanties n'avaient pas été mentionnés initialement. En cas de litige sur un mandat, les autres mandats ne sont pas tenus en compte. Le paiement de ceux-ci se font sans faute. Chaque mandat est traité séparément. Pour chaque mandat un délai est prévu. Si celui-ci fait l'objet d'une urgence, Maypop se réserve le droit d'augmenter ses tarifs de 15%, en avertissant son client. Le délai normal est de minimum 3 jours ouvrables dès réception du matériel pour la confection de la première épreuve et de

minimum 6 jours ouvrables pour la deuxième épreuve et suivantes dès réception des corrections.

Epreuves et bon à tirer

Toute épreuve, projet et/ou correction exécutés en supplément de l'offre initiale seront facturés en sus au tarif horaire entre CHF 100.– et 120.–. Les projets non utilisés restent la propriété de Maypop. Plusieurs bons à tirer peuvent être soumis au client. Ces bons à tirer doivent être datés et signés. Toutes modifications du client après l'acceptation des bon à tirer seront soumises à une facturation.

Bon de commande, début des travaux et annulation

Une fois le mandat terminé, Maypop n'est pas tenu de sauvegarder ou d'archiver les données. En cas de panne ou de perte totale des fichiers informatiques, il ne pourra pas être exigé une indemnisation pour dommage et perte.

Maypop se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule "copyright by Maypop" ou "produit par Maypop" assortie lorsque le support le permet de la mention du site commercial de son activité "www.maypop.ch".

Délai de livraison

Le délai de livraison est celui convenu par les parties dans l'offre, le contrat, ou les annexes acceptés par le client. Tout retard imputé au client dans l'expédition des différents supports, manuscrits et/ou originaux engendrera un prolongement du délai de livraison au prorata du dépassement du délai convenu par les parties pour la remise de matériel.

Maypop est déchargé de toute responsabilité envers le client pour tout dommage qu'il subit, lui ou une tierce personne, résultant du dépassement du délai de livraison, dans les cas cités ci-dessous :

- le matériel original n'est pas remis dans le délai convenu entre les parties ou si le client retarde l'exécution;
- le matériel est incomplet, défectueux, imparfait et nécessite des modifications;

- il y a dépassement des heures de travail initialement convenues, dans le cas de corrections d'auteur, quelle qu'en soit l'importance;
- le client modifie la commande initiale et/ou demande des travaux supplémentaires;
- le bon à tirer n'est pas remis ou envoyé dans le délai convenu;
- en cas de force majeure tels que pannes de courant et endommagement ou panne informatique.

Le dépassement du délai de livraison dans les circonstances susmentionnées ci-dessus ne permet pas au client d'invalider, de résoudre ou encore de résilier le contrat conclu avec Maypop ou encore de demander des dommages et intérêts. Il en est de même pour les imprimeurs ou éventuels soustraitants. Lorsque le client retarde l'exécution de la commande, pour des raisons qui lui appartiennent ou par des retards dans la fourniture d'éléments indispensables, un acompte représentant le 30% du forfait convenu devient exigible un mois après les délais de mise en service prévus pour dédommagement des éventuelles pertes et frais de dossier liés au même titre qu'une annulation de mandat.

Durée du contrat

L'échéance du contrat est celle de la date de livraison prévue ou celle mentionnée dans les annexes ou offre, à défaut, celle où la prestation est réputée rendue.

Droit de contestation

Toute éventuelle réclamation pour erreur quelconque ou malfaçon doit être annoncée au plus tard 10 jours dès réception de la marchandise ou de l'événement. Il en va de même pour contester une facture.

Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, Maypop se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, plaquette, réseaux sociaux, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction sa présentation publique. Pour ce faire, le client se doit de fournir, si le support le permet, deux exemplaires de la réalisation finalisée.

For et droit applicable

Les tribunaux ordinaires du Canton du Valais (le recours au Tribunal Fédéral demeurant réservé) sont seuls compétents pour connaître tout litige pouvant survenir entre le client et Maypop concernant l'interprétation ou l'exécution de leurs accords ainsi que des présentes conditions générales. Le droit suisse est seul applicable.

Responsabilités

La responsabilité de Maypop est limitée à la réparation du dommage direct subi par le client dans l'exécution des prestations convenues (non-exécution, demeure, absence de diligence ou violation des obligations contractuelles), à condition qu'il soit établi sans contestation possible que ce dommage direct a été causé par Maypop par négligence grave ou intentionnellement. Toute responsabilité de Maypop pour dommage indirect est expressément exclue: manque à gagner, bénéfices et économies non réalisés, sur emploi pour le client, revendications des tiers, etc. Toute responsabilité de Maypop est expressément exclue lorsque des circonstances qui ne lui sont pas imputables l'ont empêchée de fournir à temps et parfaitement les prestations convenues. En tout état de cause, l'indemnisation découlant de la responsabilité de Maypop ne pourra dépasser le montant payé par le client pour les prestations effectuées.

For juridique

Les questions juridiques concernant la manifestation, ainsi que les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. Le for juridique est Monthey (VS), Suisse.

Copyright et mentions commerciales

Evénementiel

Responsabilité

Le client, l'exposant, le sponsor, le partenaire est responsable du matériel durant la période de l'événement, du montage au démontage. Toute remise en état du matériel sera facturée au client.

Tous les stands utilisant du gaz ou autres matériaux inflammables, sont priés de le mentionner à l'organisateur et de prendre contact avec le service sécurité de la ville de l'événement pour la validation de leur stand.

Maypop ne peut être en aucun cas responsable de la mauvaise utilisation du matériel, banderole, arche, stand du partenaire causant des accidents ou des dommages matériels et/ou corporels.

Assurance

Le client, l'exposant, le sponsor, le partenaire devra contracter une assurance RC pour couvrir l'événement de tout risque ainsi qu'une assurance accident pour son personnel.

Annulation

En cas d'annulation de la part du partenaire, celui-ci devra verser un dédommagement selon les modalités suivantes:

Jusqu'à 60 jours avant l'événement : 0% du montant.

Jusqu'à 30 jours avant l'événement : 50% du montant.

Au-delà, 100% du montant sera exigé.

En aucun cas, Maypop ne peut être tenue pour responsable d'une annulation de l'événement à cause de mauvaises conditions météorologiques, incendie, ou autres événements graves.

En cas d'inscriptions insuffisantes ou d'autres conditions considérées comme réhivitoires par Maypop, l'agence se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation. Les cas échéant, elle en informe les parties contractantes, et les montants déjà acquittés sont restitués. Tout autre forme de dédommagement est exclue.

Maypop se réserve le droit d'annuler un partenariat et/ou de démonter le stand d'un partenaire si celui-ci a un comportement ne respectant pas ces conditions générales de Maypop.

Condition de paiement

50% à la signature du contrat.

50% au plus tard une semaine avant l'événement.

For juridique

Les questions juridiques concernant la manifestation, ainsi que les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. Le for juridique est Monthey (VS), Suisse.

Copyright et mentions commerciales

